

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026 à 20h30

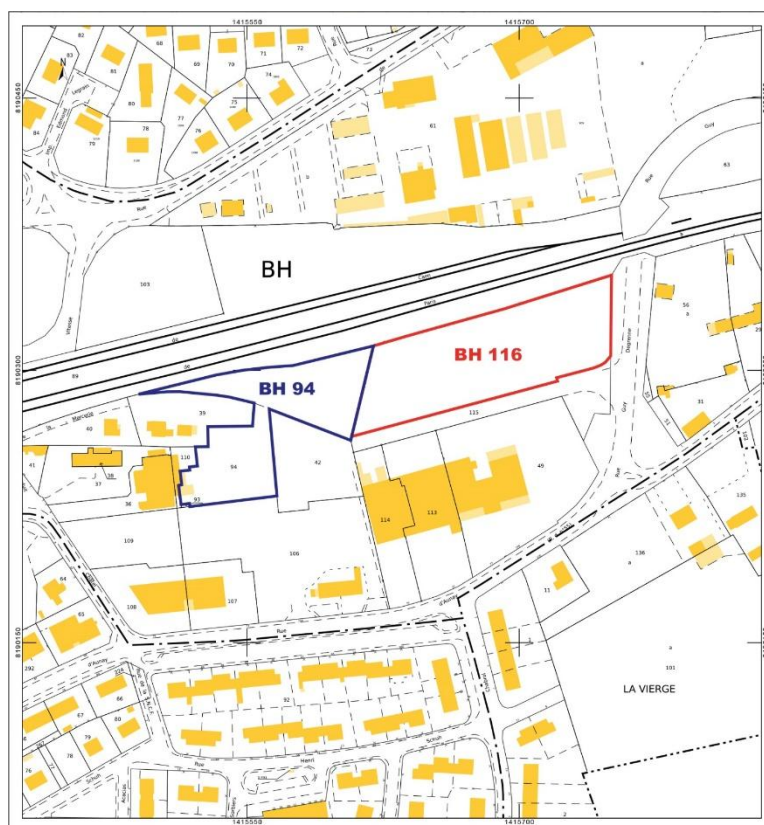
Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

16. Cession d'une partie de la parcelle BH 94

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La parcelle BH 116 a été récemment divisée en vue de la création de deux lots à destination commerciale et artisanale, d'une surface de 3 200 m² pour le 1^{er} lot et de 3 300 m² pour le second.



Lors du bornage contradictoire, la commune a été interrogée par le propriétaire de la parcelle en question afin de savoir si elle consentirait à céder une partie de la parcelle BH 94 (env. 600 m²), propriété de la commune, contiguë à son terrain. Cette acquisition permettrait ainsi d'étendre la surface du lot B, mais

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-16-DL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

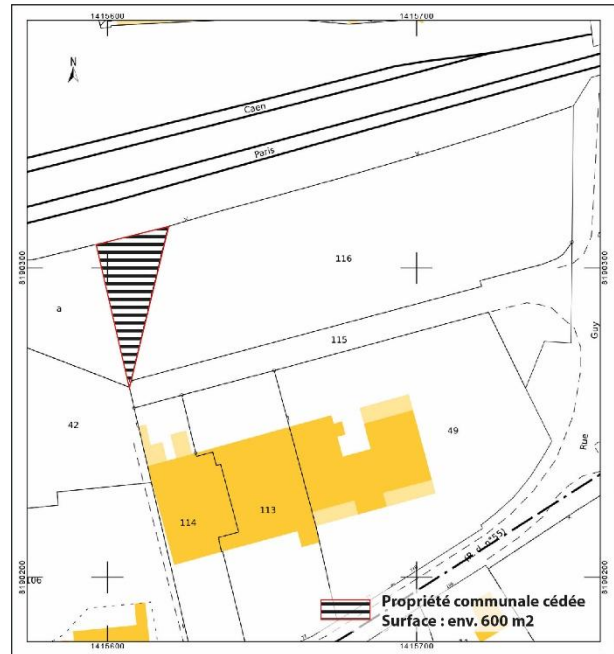
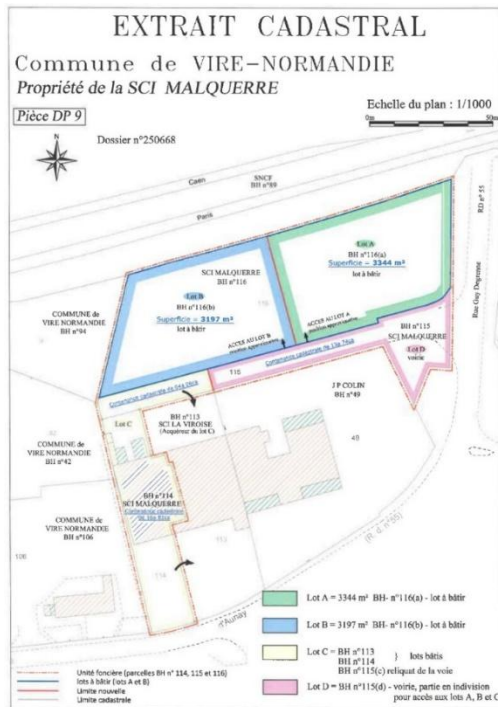
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/16 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

également de retrouver une certaine cohérence avec l'ensemble bâti existant implanté le long de la route d'Aunay.



Il convient de noter la présence d'un tampon eaux usées sur l'emprise concernée qui nécessitera le cas échéant la création d'une servitude de passage au bénéfice du SEBV dans l'hypothèse où la commune accepte cette cession.

Notons pour conclure que le service des espaces verts de la commune juge de son côté opportune cette cession au vu de l'enclavement de l'emprise concernée et des difficultés d'entretien que cela entraînera une fois les bâtiments édifiés.

Le Conseil municipal,

VU l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Urbanisme du 19 janvier 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la cession de l'emprise considérée – dont la contenance exacte sera déterminée après bornage – au prix de 40 € le mètre carré net vendeur (sous réserve de l'avis de la DIE), les frais de bornage et d'acte restant à la charge de l'acquéreur,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/16 du 16 février 2026 à 20h30

- D'habiliter Madame le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	01
Vote Pour	37	01
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/16 du 16 février 2026 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/16 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/16 du 16 février 2026 à 20h30